

**Formulaire de
Contrat pour
l'Approvisionnement de
l'Equipement
sous le
Don de la JICA**

Septembre 2016

AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE

(JICA)

Conditions Générales (CG)

Notes sur les Conditions Générales

Les Conditions du Contrat sont composées de deux sections :

- (a) **Conditions Générales Standard** – CG ; et
- (b) **Conditions Particulières** – CP.

L'utilisation de ces Conditions Générales Standard est encouragée dans tous les Dossiers d'appel d'offres et Contrats pour travaux de construction financés par la Coopération Financière Non Remboursable du Japon, et elles doivent être utilisées sans aucune modification.

Les CG lues en conjonction avec les Conditions Particulières dans la Section et les autres documents qui y sont énumérés devront constituer un document complet énonçant tous les droits et obligations des Parties contractantes.

Tous les amendements et additions aux Conditions Générales spécifiques au Contrat en main devront être introduits dans les Conditions Particulières.

Les Conditions Particulières prévalent sur les Conditions Générales — voir la Clause sous-jacente 1.5, Priorité des Documents, dans les Conditions Générales.

Les Conditions Particulières (CP) complètent les Conditions Générales (CG) pour spécifier les données et exigences contractuelles liées aux circonstances spéciales du pays, de l'Acheteur, du Consultant, du secteur, du projet global et des Travaux. Il est de bonne pratique d'avoir une liste des règlements applicables de taxes et de douane dans le pays, à fournir en tant qu'informations générales non contraignantes, sous forme de pièce jointe aux Dossiers d'appel d'offres.

La Section A, Données Contractuelles des CP, inclut les données qui complètent les CG d'une manière similaire à celle de la Feuille de Données particulières qui complète les instructions aux soumissionnaires.

La Section B, Dispositions Spécifiques des CP, devra spécifier les dispositions spécifiques au pays ou au projet pour les CP dans chaque cas.

La numérotation des Clauses dans les CP correspond à celle des CG.

© AGENCE JAPONAISE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE, 2016, Tous droits réservés.

Le Détenteur des droits d'auteur de cet ouvrage est l'AGENCE JAPONAISE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE.

Les Conditions Générales émises par la JICA en juillet 2016 (ci-après désignées « CG Standard ») sont développées à partir i) du Contrat de Construction sous le Don de la JICA existant, ii) des Conditions Standards de Contrat pour Travaux Publics au Japon, et iii) du Conditions de Contrat pour Travaux de Construction préparées et détenues le copyright par la FIDIC (Fédération Internationale des Ingénieurs-Conseils), sous un accord de licence daté du 18 juillet 2016 entre la JICA et la FIDIC.

La JICA est entièrement et exclusivement responsable des Conditions de Contrats de la JICA. La FIDIC n'est pas responsable de l'exactitude et de l'exhaustivité des traductions de cette publication, sauf mention explicite autrement dans la traduction.

Cette publication est exclusivement pour l'utilisation telle que prévue sous l'Accord de Licence entre la JICA et la FIDIC, et, par conséquent, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, traduite, adaptée, mise en mémoire dans un système de recherche d'information ou communiquée, sous quelque forme ou de quelque manière que ce soit, qu'il/qu'elle soit mécanique, électronique, magnétique, par photocopie, enregistrement ou autre, sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de la JICA.

Pour faire la demande d'une telle autorisation, veuillez contacter : l'AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE.

CONTRAT

ENTRE

[NOM DE L'AGENCE D'EXÉCUTION]

[NOM DU PAYS BÉNÉFICIAIRE]

ET

[NOM DU FOURNISSEUR]

JAPON

POUR

[NOM DU PROJET]

CONVENTION DU CONTRAT

Le présent Contrat a été conclu le [**] (jour) [*****] (mois) [20**] (année) entre [nom de l'agence d'exécution], [nom officiel du pays bénéficiaire] (ci-après dénommé(e) « l'Acheteur ») et [nom du Fournisseur] (ci-après dénommé(e) le « Fournisseur »),

[Dans le cas d'un Groupement 共同企業体 (JV) の場合]

Le Contrat a été conclu le [**] (jour) [*****] (mois) [20**] entre [nom de l'agence d'exécution], [nom officiel du pays bénéficiaire] (ci-après dénommé(e) « l'Acheteur ») et [nom du Groupement/Consortium] (ci-après dénommé(e) le « Fournisseur »), composé(e) des entités suivantes, à savoir, [nom du Membre Chef] (ci-après dénommé(e) le « Leader ») et [nom des membres],

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Attendu que l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après dénommée la « JICA ») accorde un don au Gouvernement du/de la/des [nom du pays bénéficiaire] sur la base de l'Accord de Don (ci-après dénommé l'« A/D ») signé le [**] [*****] [20**] entre le Gouvernement du/de la/des [nom du pays bénéficiaire] et la JICA concernant [nom du projet décrit dans l'A/D] (ci-après dénommé le « Projet ») ;

Attendu que, l'Acheteur , en tant qu'autorité compétente pour le Projet, souhaite que le Projet doive être exécuté par le Fournisseur, et a accepté une offre du Fournisseur pour l'exécution et l'achèvement de ces travaux pour le Projet et le redressement de tout défaut desdits travaux,

En considération des conventions mutuelles ci-dessous, l'Acheteur et le Fournisseur sont convenus de ce qui suit : et

1. Dans la Convention du Contrat, les mots et expressions doivent avoir la même signification que celle qui leur est respectivement donnée dans les Documents Contractuels auxquels ils font référence.

2. La Convention du Contrat et les documents suivants doivent être considérés comme composant, et comme étant à lire et à interpréter en tant que partie du Contrat. La Convention du Contrat doit prévaloir sur tous les autres documents du Contrat.

- (i) la Lettre de Soumission
- (ii) les Conditions Particulières - Section A (Données Contractuelles, y compris le Calendrier de Paiement)
- (iii) les Conditions Particulières - Section B (Dispositions Spécifiques)
- (iv) les Conditions Générales
- (v) les Spécifications
- (vi) les Plans[*si pas applicable, effacer cette clause*](*図面がない場合は削除*)
- (vii) la Reconnaissance du respect des Directives de l'Approvisionnement pour la Coopération Financière Non Remboursable du Japon (Type I).

3. En considération des paiements à faire de l'Acheteur au Fournisseur tel que spécifié dans la Convention du Contrat, le Fournisseur s'engage auprès de l'Acheteur à exécuter les travaux pour le Projet et à redresser les défauts desdits travaux en se conformant pleinement aux dispositions du Contrat.

4. L'Acheteur s'engage ici à payer au Fournisseur, pour l'exécution et l'achèvement des travaux du Projet et le redressement des défauts desdits travaux, le Prix Contractuel ou autre somme éventuellement payable conformément aux dispositions du Contrat aux moments et de la manière définis par le Contrat.

En foi de quoi, les Parties contractantes ont consenti à la passation de la Convention du Contrat, à la date de signature mentionnée ci-dessus, en leurs noms respectifs, en deux (2) exemplaires, chaque Partie en retenant un (1) exemplaire.

L'Acheteur

[Signature] _____

[Nom du (de la) signataire]

[Qualité du (de la) signataire]

[Nom de l'agence d'exécution]

[Nom du pays de l'Acheteur]

Le Fournisseur

[Signature] _____

[Nom du (de la) signataire]

[Qualité du (de la) signataire]

[Nom du Fournisseur]

Conditions Particulières (CP)

Remarques sur les Conditions Particulières

Les CP complètent les Conditions Générales (CG) pour spécifier les données et exigences contractuelles liées aux circonstances spéciales du pays, de l'Acheteur, du Consultant, du Projet et des Travaux, et elles incluent des amendements et additions apportés aux CG. En cas de litige, les présentes dispositions doivent prévaloir sur celles des CG.

La Section A, Données Contractuelles, inclut des données qui complètent les CG.

La Section B, Dispositions Spécifiques, doit consister en amendements et additions apportés aux CG. Toutes les dispositions énoncées dans ce formulaire de la Section B, préparées par le JICA, seront utilisées **sans modification**. Outre ces dispositions, les Parties doivent fournir toute autre disposition strictement nécessaire au Projet.

La numérotation des Clauses dans les CP correspond à celle des CG.

Tout le texte en italiques et entre crochets consiste en instructions pour remplir le formulaire et devra être effacé, ainsi que tous les crochets, du produit final.

Conditions Particulières (CP)

Les Conditions Particulières suivantes doivent compléter les Conditions Générales de Contrat pour l'Approvisionnement de l'Équipement (CG). En cas de litige, les présentes dispositions doivent prévaloir sur celles des CG.

Section A - Données Contractuelles (DC)

Rubriques	Clause sous-jacente	Données
Directives Applicables	1.1(1)	Directives d'Approvisionnement de la Coopération Financière Non Remboursable du Japon (Type I) (Janvier 2016) <i>[Insérer le nom et la date d'émission des Directives applicables à ce Contrat.]</i>
Date de référence de remise de la Lettre de Soumission	1.1(3)	<i>[Insérer la date de référence de remise de la Lettre de Soumission.]</i>
Nom du Consultant en Chef	1.1(7)	<i>[Insérer le nom du Consultant en Chef.]</i>
Nom et adresse du Consultant	1.1(10)	<i>[Insérer le nom et l'adresse du Consultant.]</i>
Nom(s) du Site du Projet	1.1(37)	<i>[Insérer le(s) nom(s) du Site du Projet de chaque catégorie. Si non applicable, insérer N/A dans les catégories pertinentes énumérées ci-dessous. Si le Site du Projet diffère selon chaque composante des Travaux, spécifier le type de composante dans chaque Site du Projet.]</i>

Rubriques	Clause sous-jacente	Données
		Le(s) lieu(x) de livraison : _____ Le lieu d'exécution des Travaux d'Installation : _____ Le lieu d'exécution de la Formation d'Exploitation : _____
Systèmes de transmission électronique	1.3(1)(a)	<i>[Insérer les systèmes de transmission électronique.]</i>
Adresse de communication du bénéficiaire	1.3(1)(b)	Les adresses sont : Acheteur : _____ Adresse _____ À l'attention de : _____ Télécopieur : _____ E-mail : _____ Fournisseur : _____ Adresse _____ À l'attention de : _____ Télécopieur : _____ E-mail : _____
Loi applicable	1.4(1)	<i>[Insérer le nom de la loi applicable.]</i>
Langue	1.4(3)	<i>[Insérer le nom de la Langue.]</i>
Exigence d'avis, etc.	1.9 (b)	<i>[Décrire les avis, permis et approbations spécifiés. Si non applicable, insérer N/A.]</i>

Rubriques	Clause sous-jacente	Données
Étendue des Travaux d'Approvisionnement	2.2	<p><i>[Décrire l'étendue des Travaux d'Approvisionnement selon le Projet, conformément à l'Accord de Consultant.]</i></p> <p>Pour la description détaillée des Travaux d'Approvisionnement, se reporter aux Spécifications.</p>
Étendue des Travaux d'Installation	2.3(1)	<p><i>[Décrire l'étendue des Travaux d'Installation selon le Projet, conformément à l'Accord de Consultant. Si non applicable, insérer N/A.]</i></p> <p>Pour la description détaillée des Travaux d'Installation, se reporter aux Spécifications et Concepts.</p>
Étendue de la Formation d'Exploitation	2.4	<p><i>[Décrire l'étendue de la Formation d'Exploitation selon le Projet, conformément à l'Accord de Consultant. Si non applicable, insérer N/A.]</i></p> <p>Pour la description détaillée de la Formation d'Exploitation, se reporter aux Spécifications.</p>
Responsabilités de l'Acheteur	4.2	<p>Voir l'Appendice 1 : Une copie du dernier Calendrier 4 (Obligations du Bénéficiaire) de l'A/D [Décrire toute mise à jour ou information supplémentaire sur les responsabilités de l'Acheteur, s'il y en a]</p>
Obligations et Pouvoirs du Consultant	5.1(1)	<p>Voir l'Appendice 2 : Étendue des Services conformément à l'Accord de Consultation.</p>

Rubriques	Clause sous-jacente	Données
Montant de la Caution de Bonne Exécution	6.2(1)	<p><i>[Insérer le montant de la Caution de Bonne Exécution.]</i></p> <p><u>***** yens japonais (JPY *** ***)</u>, montant qui équivaut à [insérer le pourcentage] pour cent du Prix Contractuel en yens japonais.</p>
Assurance des Travaux d'Approvisionnement (Exception(s) à l'Assurance Tous Risques du Fournisseur)	6.5 (2)	<p><i>[Insérer la/les exception(s) à l'assurance tous risques du Fournisseur pour les Travaux d'Approvisionnement, y compris toute exclusion d'activités ou de risque(s). Si non applicable, insérer N/A.]</i></p>
Assurance des Travaux d'Approvisionnement (Risques minimaux spécifiés pour la couverture)	6.5 (2)	<p><i>[Insérer les risques (autres que les risques de guerre, de grèves, d'émeutes ou de troubles civils) minimaux que l'assurance du Fournisseur doit couvrir pour les Travaux d'Approvisionnement. Si non applicable, insérer N/A.]</i></p>
Assurance des Travaux d'Installation	6.5 (3)	<p><i>[Insérer les exceptions à l'assurance du Fournisseur pour les Travaux d'Installation. Si non applicable, insérer N/A.]</i></p>
Assurance de la Formation d'Exploitation	6.5 (4)	<p><i>[Insérer les exceptions à l'assurance du Fournisseur pour la Formation d'Exploitation. Si non applicable, insérer N/A.]</i></p>
Délai d'Achèvement	1.1(44) 7.2	<p><i>[Insérer la date d'achèvement des Travaux.]</i></p>
Emballage de l'Équipement	7.4(1)	<p><i>[Insérer la méthode détaillée d'emballage de l'Équipement.]</i></p>

Rubriques	Clause sous-jacente	Données
<p>Description détaillée de l'Expédition et de la Livraison</p>	<p>7.4(2)</p>	<p>L'expédition partielle et la livraison partielle [sont/ne sont pas] permises.</p> <p>Le(s) lieu(x) de livraison est/sont : [Site du Projet / autre(s) lieu(x) de livraison, s'il y en a]</p> <p><i>[Si le lieu de livraison n'est pas sur le Site du Projet (par exemple, si l'Acheteur transporte tout ou une partie de l'Équipement du lieu de livraison au Site du Projet), insérer le(s) lieu(x) de livraison.]</i></p> <p><i>[Insérer toutes les autres conditions d'expédition et de livraison, y compris, mais sans s'y limiter :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - le moyen de transport - la date prévue d'expédition et de livraison, sous forme de date fixe ou de période, s'il y en a].
<p>Transport - Conditions de vente et Exceptions</p>	<p>7.4(4)</p>	<p><i>[CIP/CPT/CIF/ et autres conditions de vente des Incoterms, s'il y en a]</i></p> <p><i>[Si la responsabilité du transport n'est pas conforme aux Incoterms, insérer la description détaillée de l'organisation du transport. Si l'organisation du transport varie suivant l'Équipement, spécifier chacune des conditions.]</i></p>

Rubriques	Clause sous-jacente	Données
Prix Contractuel	1.1(15) 8.1(3)	<p><i>[Insérer la somme du Prix Contractuel. Le montant doit être séparé selon la source de paiement (le Don ou autres fonds de l'Acheteur).]</i></p> <p>***** million(s) ***** mille ***** yens japonais (JPY**** ***)</p> <p>Voir l'Appendice 3 : Calendrier de Paiement.</p> <p><i>{Pour un Projet dont le budget du Don est alloué sur plusieurs années budgétaires japonaises - 国庫債務負担行為案件 (国の予算において複数年度で予算計上されている案件) }</i></p> <p>{Si le budget du Don est alloué sur plusieurs années budgétaires japonaises, voir l'Appendice 3 : Limitation de la disponibilité du Don. }</p>
Calendrier de Paiement	1.1(33) 8.1(3)	Voir l'Appendice 3 : Calendrier de Paiement.
Examen et Inspection par le Consultant pendant la Période de Garantie	10.2(1)	<p><i>[Insérer la phrase suivante si applicable. Si non applicable, insérer N/A. Insérer les détails, s'il est applicable]</i></p> <p>Le Consultant doit effectuer l'examen et l'inspection conformément à la Clause sous-jacente 10.2.</p>

Rubriques	Clause sous-jacente	Données
Nom des autorités compétentes	11.2(4)	<i>[Insérer le nom des autorités compétentes à notifier par le Consultant suite à la résiliation. Si non applicable, insérer N/A.]</i>
Langue d'Arbitrage	14.3(5)	<i>[Insérer anglais, français ou espagnol.]</i>

Attention : La JICA n'examinera pas le Prix Contractuel non couvert par le Don, ni la ventilation et le calendrier de paiement de ce Prix Contractuel.

Appendice 1 : Une Copie du Calendrier 4 (Obligations du Bénéficiaire) de l'A/D

[Note : Joindre une copie du calendrier 4 de l'A/D pour le Projet. 各案件の実際の G/A の写しを添付すること。]

Appendice 2 : Étendue des Services du Consultant

[Note : Joindre l'Appendice 1 : SCA-2.1 [Étendue des Services] de l'Accord de Consultant pour le Projet. 各案件の実際のコンサルタント契約の Appendix-1 (コンサルタントの業務内容)を添付すること。]

Dans le Contrat, « la Période de Notification des Défauts » indiquée dans le présent Appendice est synonyme de « la Période de Garantie ».

Appendice 3 : Calendrier de Paiement [Exemple]

[Note: La Ventilation du Prix Contractuel et le Calendrier de Paiement doivent être spécifiés selon le contenu des Travaux et le Projet conformément aux critères stipulés par la JICA. 各案件及び機材調達(及び業務)の内容に応じ、JICA の定める基準に従って、支払内訳及び条件を規定すること。]

1. Ventilation du Prix Contractuel

1.1 La ventilation du Prix Contractuel couvert par le Don est comme suit :

- Prix des Travaux d'Approvisionnement

*****million(s)*****mille yens japonais (JPY *** ** 000)

- Prix des Travaux d'Installation

*****million(s)*****mille yens japonais (JPY *** ** 000)

- Prix de la Formation d'Exploitation

*****million(s)*****mille yens japonais (JPY *** ** 000)

1.2 [La ventilation/Le montant] du Prix Contractuel non couvert par le Don est comme suit :

*****million(s)*****mille yens japonais (JPY *** ** 000)

[Si 1.2 ne s'applique pas, insérer N/A.]

2. Calendrier de Paiement

Tout paiement doit être sous réserve de la présentation de la Caution de Bonne Exécution conformément à la Clause sous-jacente 6.2 (Caution de Bonne Exécution) des CG et de la Caution de Paiement Anticipé (si requise) conformément à la Clause sous-jacente 8.3 (Caution de Paiement Anticipé) des CG.

(1) Prix de l'Approvisionnement

Montant du Paiement	Conditions de Paiement	Documents requis pour le Paiement
<u>***** million(s)</u> <u>***** mille *****</u> yens japonais (JPY*** ** ***) correspondant à cent pour	Achèvement de l'expédition dudit Équipement	- Document de transport* - Facture commerciale signée en triple exemplaire - Liste de colisage en triple

Montant du Paiement	Conditions de Paiement	Documents requis pour le Paiement
cent (100%) du Prix de l'Équipement pour l'Équipement payé après expédition		exemplaire - Police d'assurance en double exemplaire - Une photocopie du Rapport d'Inspection avant Expédition délivrés par le Consultant
***** million(s) ***** mille ***** yens japonais (JPY**** ***) correspondant à cent pour cent (100%) du Prix de l'Équipement pour l'Équipement payé après livraison	Achèvement de la livraison dudit Équipement	- Facture commerciale signée en triple exemplaire - Accusé de réception dudit Équipement délivrés par l'Acheteur

* Les documents suivants sont acceptables comme documents de transport requis pour le paiement, à condition que lesdits documents couvrent tout le transport pour la livraison de l'Équipement en question :

- a) Connaissance net à bord (Clean On Board Ocean Bill of Lading) portant la mention « Fret payé d'avance » en un jeu complet,
- b) Lettre de transport aérien (Air Waybill),
- c) Connaissance pour le transport multimodal (Multimodal Transport B/L),
- d) Lettre de voiture ferroviaire (Rail Transport Document),
- e) Connaissance d'affrètement (Charter Party B/L), ou
- f) Lettre de voiture routière (Truck Transport Document).

(a) Dans le cas où un (1) exemplaire de connaissance serait envoyé directement à l'Acheteur, les documents requis sont :

- a) Un jeu complet moins un (1) exemplaire de connaissance mentionné ci-dessus ; et

- b) Certificat du Fournisseur déclarant qu'un (1) original de connaissance a été directement envoyé à l'Acheteur.
- (b) Dans le cas où la livraison sera faite uniquement par le transport routière, l'accusé de réception dudit Équipement délivré par l'Acheteur devra être attaché.
- (c) Un connaissance périmé est également acceptable comme document requis pour le paiement.

(2) Prix des Travaux d'Installation

Étape	Montant du Paiement	Conditions de Paiement	Documents requis pour le Paiement
	<p>***** million(s) ***** mille ***** yens japonais (JPY*** ***) correspondant à cent pour cent (100%) du Prix des Travaux d'Installation</p>	Achèvement des Travaux d'Installation	Le Certificat d'Achèvement des Travaux d'Installation délivrés par le Consultant et approuvé par l'Acheteur

(3) Prix de la Formation d'Exploitation

Étape	Montant du Paiement	Conditions de Paiement	Documents requis pour le Paiement
	<p>***** million(s) ***** mille ***** yens japonais (JPY*** ***) correspondant à cent pour cent (100%) du Prix de Formation d'Exploitation</p>	Achèvement de la Formation d'Exploitation	Le Certificat d'Achèvement de la Formation d'Exploitation délivrés par le Consultant et approuvé par l'Acheteur

{Pour un Projet dont le budget du Don est alloué sur plusieurs années budgétaires japonais - 国庫債務負担行為案件 (国の予算において複数年度で予算計上されている案件) }

1. Ventilation du Prix Contractuel

1.1 Ventilation des Travaux

La fin de la Tranche suivante est différente du délai convenu/prévu pour l'achèvement des travaux correspondant à chaque étape des Travaux conformément à la Clause sous-jacente 7.3 (Calendrier des Travaux).

Tranche 1 : Tranche entre la date de signature du Contrat et le Délai d'Achèvement

- Travaux d'Approvisionnement :



Tranche 2 : Tranche entre la date de commencement de la Tranche 2 spécifiée dans l'A/D et le Délai d'Achèvement

- Travaux d'Approvisionnement :



Tranche 3 : Tranche entre la date de commencement de la Tranche 3 spécifiée dans l'A/D et le Délai d'Achèvement

- Travaux d'Approvisionnement :



- Travaux d'Installation
- Formation d'Exploitation

*[Note : La ventilation des Travaux sera cohérente avec la ventilation décrite dans l'Accord de Consultant. **タームごとの業務の内訳はコンサルタント契約と一致させること。**]*

1.2 Ventilation du Prix Contractuel

1.2.1 Ventilation du Prix Contractuel couvert par le Don

La ventilation du Prix Contractuel couvert par le Don est comme suit :

Tranche 1 : Tranche entre la date de signature du Contrat et le Délai d’Achèvement

- Prix des Travaux d’Approvisionnement

*****million(s)*****mille yens japonais (JPY *** ** 000)

Tranche 2 : Tranche entre la date de commencement de la Tranche 2 spécifiée dans l’A/D et le Délai d’Achèvement

- Prix des Travaux d’Approvisionnement

*****million(s)*****mille yens japonais (JPY *** ** 000)

Tranche 3 : Tranche entre la date de commencement de la Tranche 3 spécifiée dans l’A/D et le Délai d’Achèvement

- Prix des Travaux d’Approvisionnement *****million(s)*****mille yens japonais (JPY *** ** 000)

- Prix des Travaux d’Installation

*****million(s)*****mille yens japonais (JPY *** ** 000)

- Prix de la Formation d’Exploitation

*****million(s)*****mille yens japonais (JPY *** ** 000)

1.2.2 [Ventilation/Montant] du Prix Contractuel non couvert par le Don

*****million(s)*****mille yens japonais (JPY *** ** 000)

[Si 1.2.2 ne s’applique pas, insérer N/A.]

2. Calendrier de Paiement

(1) Prix des Travaux d’Approvisionnement

Étape	Montant du Paiement	Conditions de Paiement	Documents requis pour le Paiement
Tranche 1			

Étape	Montant du Paiement	Conditions de Paiement	Documents requis pour le Paiement
	<p>***** million(s) ***** mille ***** yens japonais (JPY *** ***) correspondant à cent pour cent (100%) du Prix de l'Équipement pour l'Équipement payé après expédition pour la Tranche 1</p>	<p>Achèvement de l'expédition de l'Équipement en question pour la Tranche 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Document de transport* - Facture commerciale signée en triple exemplaire - Liste de colisage en triple exemplaire - Police d'assurance en double exemplaire - Une photocopie du Rapport d'Inspection avant Expédition délivrés par le Consultant
	<p>***** million(s) ***** mille ***** yens japonais (JPY *** ***) correspondant à cent pour cent (100%) du Prix de l'Équipement pour l'Équipement payé après livraison pour la Tranche 1</p>	<p>Achèvement de la livraison de l'Équipement en question pour la Tranche 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Facture commerciale signée en triple exemplaire - Reçu de l'Équipement émis par l'Acheteur
Tranche 2			
	<p>***** million(s) ***** mille ***** yens japonais (JPY *** ***) correspondant à cent pour cent (100%) du</p>	<p>Achèvement de l'expédition de l'Équipement en question pour la Tranche 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Document de Transport]* - Facture commerciale signée en triple exemplaire - Liste de colisage en triple exemplaire

Étape	Montant du Paiement	Conditions de Paiement	Documents requis pour le Paiement
	Prix de l'Équipement pour l'Équipement payé après expédition pour la Tranche 2		<ul style="list-style-type: none"> - Police d'assurance en double exemplaire - Une photocopie du Compte-rendu d'Inspection avant Expédition émis par le Consultant
	<p>***** million(s) ***** mille ***** yens japonais (JPY *** ***) correspondant à cent pour cent (100%) du Prix de l'Équipement pour l'Équipement payé après livraison pour la Tranche 2</p>	Achèvement de la livraison de l'Équipement en question pour la Tranche 2	<ul style="list-style-type: none"> - Facture commerciale signée en triple exemplaire - Reçu de l'Équipement émis par l'Acheteur
Tranche 3			
	<p>***** million(s) ***** mille ***** yens japonais (JPY *** ***) correspondant à cent pour cent (100%) du Prix de l'Équipement pour l'Équipement payé après expédition pour la Tranche 3</p>	Achèvement de l'expédition de l'Équipement en question pour la Tranche 3	<ul style="list-style-type: none"> - [Connaissance maritime net sur lequel le « Fret payé d'avance » est décrit en détail]* - Facture commerciale signée en triple exemplaire - Liste de colisage en triple exemplaire - Police d'assurance en double exemplaire - Une photocopie du

Étape	Montant du Paiement	Conditions de Paiement	Documents requis pour le Paiement
			Compte-rendu d'Inspection avant Expédition émis par le Consultant
	<p>***** million(s) ***** mille ***** yens japonais (JPY *** ***) correspondant à cent pour cent (100%) du Prix de l'Équipement pour l'Équipement payé après livraison pour la Tranche 3</p>	Achèvement de la livraison de l'Équipement en question pour la Tranche 3	<p>- Facture commerciale signée en triple exemplaire</p> <p>- Reçu de l'Équipement émis par l'Acheteur</p>

* Les documents suivants sont acceptables comme documents de transport requis pour le paiement, à condition que lesdits documents couvrent tout le transport pour la livraison de l'Équipement en question :

- a) Connaissance maritime net sur lequel le « Fret payé d'avance » est décrit en détail,
- b) Lettre de transport aérien,
- c) Connaissance de transport multimodal,
- d) Document de transport ferroviaire,
- e) Connaissance de la Charte-Partie, ou
- f) Document de transport par camion.

(a) Dans le cas de l'envoi direct d'un (1) connaissance original à l'Acheteur, les exigences doivent être :

- a) Tous les exemplaires, sauf un (1), des connaissances mentionnés ci-dessus ;
et

- b) Certificat du Fournisseur indiquant qu'un (1) connaissance original a été directement envoyé à l'Acheteur.
- (b) Dans le cas de la livraison uniquement par transport par camion, le reçu de l'Équipement en question émis par l'Acheteur sera joint.
- (c) Un connaissance périmé est également acceptable comme document requis pour le paiement.

(2) Prix des Travaux d'Installation

Étape	Montant du Paiement	Conditions de Paiement	Documents requis pour le Paiement
Tranche 3			
	***** million(s) ***** mille ***** yens japonais (JPY**** ***) correspondant à cent pour cent (100%) du Prix des Travaux d'Installation	Achèvement des Travaux d'Installation	Le Certificat d'Achèvement des Travaux d'Installation émis par le Consultant et approuvé par l'Acheteur

(3) Prix de la Formation d'Exploitation

Étape	Montant du Paiement	Conditions de Paiement	Documents requis pour le Paiement
Tranche 3			
	***** million(s) ***** mille ***** yens japonais (JPY**** ***) correspondant à cent pour cent (100%) du Prix de Formation d'Exploitation	Achèvement de la Formation d'Exploitation	Le Certificat d'Achèvement de la Formation d'Exploitation émis par le Consultant et approuvé par l'Acheteur

Section B - Conditions Spécifiques

[Les Dispositions Spécifiques des Conditions Particulières (« CP ») traitent des exigences spécifiques au pays, au projet et au contrat non couvertes par les Conditions Générales (« CG »). Toute personne qui fait l'ébauche des Conditions Spécifiques devra connaître parfaitement les dispositions des CG et toutes les exigences spécifiques du Contrat. Des conseils juridiques sont recommandés lors de l'amendement des dispositions ou de l'ébauche de nouvelles dispositions.

Les Conditions Spécifiques Standard préparées par la JICA et insérées dans cette Section B des CP doivent être utilisées sans modification.]

Clause sous-jacente 1.6 (Entrée en vigueur de l'Accord Contractuel) *[S'il est applicable, les autres conditions d'entrée en vigueur doivent être indiquées.]*

Clause sous-jacente 1.9 (Conformité aux Lois) *[S'il est applicable, toute exception autre que celles énoncées dans l'E/N et l'A/D doit être indiquée.]*

Clause sous-jacente 2.3(2) (Travaux d'Installation) *[S'il est applicable, toute exception à l'obligation de désignation du représentant résident conformément à la Clause sous-jacente 2.3(2) doit être indiquée.]*

Clause sous-jacente 2.4(2) (Formation à l'Opération) *[S'il est applicable, toute exception à l'obligation de désignation du représentant résident conformément à la Clause sous-jacente 2.4(2) doit être indiquée.]*

Clause sous-jacente 5.1(8) (Obligations et Pouvoirs du Consultant) *[S'il est applicable, les exigences détaillées concernant l'approbation de l'Acheteur conformément à la Clause sous-jacente 5.1(8) doivent être indiquées.]*

Clause sous-jacente 6.1(5)
(Obligations Générales du Fournisseur)

[S'il est applicable, toute exception à la responsabilité du Fournisseur conformément à la Clause sous-jacente 6.1(5) doit être indiquée.]

Clause sous-jacente 6.2
(Caution de Bonne Exécution)

[Les dispositions suivantes doivent être remplacées, s' il est applicable, conformément aux dossiers d'appel d'offres du Projet ou des Directives Applicables.]

Remplacer « l'achèvement des Travaux finaux conformément au Contrat, ledit achèvement étant confirmé par (i) le certificat de réception de l'Équipement pour la livraison finale de l'Équipement sous réserve de la Clause sous-jacente 7.8, (ii) le Certificat d'Achèvement des Travaux d'Installation sous réserve de la Clause sous-jacente 7.10 et (iii) le Certificat d'Achèvement de la Formation d'Exploitation sous réserve de la Clause sous-jacente 7.11 » de la Clause sous-jacente 6.2(2) par « la fin de la Période de Garantie ».

Clause sous-jacente 6.3(3)
(Sous-traitance)

[S'il est applicable, les exceptions détaillées aux obligations du Fournisseur concernant les Sous-traitants conformément à la Clause sous-jacente 6.3(3) doivent être indiquées.]

Clause sous-jacente 7.1(1)
(Commencement des Travaux d'Approvisionnement)

[S'il est applicable, les conditions additionnelles ou les exceptions aux conditions de commencement des Travaux doivent être indiquées.]

Clause sous-jacente 7.10(1)
(Réception de l'Équipement des Travaux d'Installation)

[S'il est applicable, toute exception aux exigences de la réception de l'Équipement pour les Travaux d'Installation doit être indiquée.]

**Clause sous-jacente
8.3
(Caution de
Paiement Anticipé)**

[S'il est applicable, les dispositions suivantes ou autres conditions doivent être insérées et la description détaillée du paiement anticipé doit être indiquée dans le Calendrier de Paiement.]

- (1) Avant de demander le paiement anticipé, le Fournisseur fournira à l'Acheteur une caution de paiement anticipé émise par une institution financière japonaise, qui assure toute somme avancée par l'Acheteur. Le Fournisseur doit maintenir la caution de paiement anticipé jusqu'à la date de la [réception de l'Équipement pour lequel le paiement anticipé a été fait, ou autres conditions, s'il est applicable].
- (2) Le Consultant doit avoir la garde de la caution de paiement anticipé. Le Consultant doit restituer ladite caution au Fournisseur immédiatement après la date spécifiée à la Clause sous-jacente 8.3(1).

**Clause sous-jacente
9.3 (Ajustement du
Prix Contractuel)**

[Les dispositions suivantes doit être ajoutées à la fin de la Clause sous-jacente 9.3 s'il y a des provisions du Don.]

L'Ajustement du Prix Contractuel conformément à la Clause sous-jacente 9.3 doit être basé sur le prix unitaire conformément à ce qui suit :

- (a) L'Acheteur et le Fournisseur conviendront du prix unitaire et l'ajusteront dans la Feuille de Confirmation des Travaux d'Installation conformément aux Directives Applicables.
- (b) Le prix unitaire de la Feuille de Confirmation des Prix doit être exclusivement utilisé en tant que base d'ajustement du Prix Contractuel conformément à la Clause 9 (MODIFICATIONS) ; et
- (c) L'Acheteur et le Fournisseur doivent convenir des prix initiaux des matériaux spécifiés dans les dossiers d'appel d'offres des Travaux d'Installation (s'il est applicable) et doivent les ajuster conformément aux Directives Applicables.

Clause sous-jacente 10.1(3) *[S'il est applicable, l'exception à la Période de Garantie doit être indiquée.]*

(Garantie de l'Équipement)

Clause sous-jacente 14.3(4) *[S'il est applicable, la phrase suivante doit être remplacée.]*

(Règlement et Arbitrage) Remplacer « Cet arbitrage doit être un arbitrage international dont la procédure d'arbitrage sera administrée par la Chambre de commerce internationale (ICC) et menée selon le Règlement d'arbitrage de la ICC. » de la Clause sous-jacente 14.3(4) par :

« Cet arbitrage doit être un arbitrage international (1) dont la procédure d'arbitrage sera administrée par l'institution arbitrale indiquée dans les Données Contractuelles et menée selon le règlement d'arbitrage de cette institution ou, si spécifié dans les Données Contractuelles, (2) dont la procédure d'arbitrage sera administrée par l'Association d'arbitrage commercial du Japon (Japan Commercial Arbitration Association (JCAA)) et menée selon le Règlement d'arbitrage de la JCAA ou, si aucune institution arbitrale ou règlement d'arbitrage n'est indiqué dans les Données Contractuelles, (3) dont la procédure d'arbitrage sera administrée par la Chambre de commerce internationale (ICC) et menée selon le Règlement d'arbitrage de la ICC. »